



Académie de Corse

**Proposition de loi de l'école
primaire d'Ocana
à Cauro**

Circonscription de M. Paul-André COLOMBANI

Soumise au Jury national le lundi 3 mai 2021

25^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à **améliorer l'alimentation** dans les **cantines scolaires**

Présentée par

Les élèves de l'école primaire d'Ocana

Circonscription de SARTENE

Région CORSE

Esteban BRUNI, Kelyan CHIOCCA, Ema ETTAHRI, Anaïs IVASSENKO,

Alex PIRES CHOPPIN et Antoine VITALI – classe de CM2

Leana CATHERINE et Isabelle MUSELLI – classe de CM1

Lisandru DA SILVA ARAUJO, Diego FAVATA, Grégory FONSA, Saveria
MARTI, Alba PERBOST, Féli-Antò VANNI et Célestine VIGNEAU – classe de
ce2

Francesca MATA – classe de ce1

EXPOSE DES MOTIFS

La cantine scolaire fait partie intégrante de notre quotidien d'élèves de primaire, c'est donc naturellement que nous avons choisi de nous intéresser à ce sujet que nous connaissons bien.

De la maternelle au lycée, 2 enfants sur 3 en moyenne, soit plus de 7 millions d'enfants, mangent à la cantine au moins une fois par semaine.

Nous pensons qu'il est juste et important de permettre au plus grand nombre d'enfants de bénéficier d'une alimentation saine et équilibrée et ainsi d'apprendre à bien manger. Très tôt à l'école, on nous apprend qu'il faut manger 5 fruits et légumes par jour, que c'est très important pour notre croissance et pour notre santé. On nous apprend aussi que les meilleurs fruits et légumes sont ceux qui contiennent beaucoup de vitamines, c'est-à-dire les fruits et légumes frais et, bien entendu, qui ont poussé sans pesticide. Selon l'ADEME*, consommer un fruit de saison peut réduire de 3 à 15 fois les impacts environnementaux du transport. Pour une alimentation saine et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, il faut que l'on privilégie les produits frais, de saison, issus de productions locales et bio.

Notre village se trouve au cœur d'une vallée agricole qui produit des fromages, de la charcuterie, de la farine de châtaigne, des fruits, des légumes, du miel et de nombreux autres produits de qualité reconnus et pour certains labellisés.

Nous aimerions que ces produits entrent dans nos cantines !

Nous disons également STOP à l'huile de palme, qui est responsable de beaucoup trop de dégâts : populations déplacées, déforestation, biodiversité menacée, pollution, érosion des sols. Un orang-outan meurt toutes les 2 heures à cause de l'huile de palme : à ce rythme, cette espèce disparaîtra dans 12 ans. De plus, l'huile de palme est mauvaise pour la santé : elle est responsable de graves maladies cardio-vasculaires.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous souhaitons que les cantines scolaires soient au cœur d'une alimentation durable, saine, diversifiée et de qualité.

Cette sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine passe selon nous par une plus grande place accordée à la nature dans l'éducation, grâce à la création de jardins pédagogiques dans toutes les écoles, pour apprendre à cultiver et mieux comprendre la biodiversité. Nous pourrions installer des composteurs et récupérer tous les déchets de la cantine afin de produire du compost qui servirait à alimenter notre jardin.

Afin que ces propositions soient appliquées, nous proposons de créer un organisme de contrôle des cantines, chargé de vérifier si les cantines proposent des repas équilibrés utilisant des produits bio, mais aussi des produits issus de circuits courts pour vraiment lutter contre la pollution. Dans le cas contraire, cet organisme pourrait sanctionner les cantines ne respectant pas ces obligations.

*ADEME est le sigle qui désigne l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Ne servir dans les cantines que des fruits et légumes de saison, des laitages, des céréales et des viandes issus des productions locales, de préférence bio.

Article 2

Les cantines ne doivent plus servir de plats contenant de l'huile de palme.

Article 3

Créer dans les écoles, collèges et lycées des jardins pédagogiques pour permettre aux enfants d'observer la nature et mieux comprendre la biodiversité.

Article 4

Mettre en place un organisme de contrôle des cantines et qui les récompense ou les sanctionne en fonction de leur respect de ces règles.